

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2016

---

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N° 232

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 179 de M. Arnaud Leroy

-----

### **APRÈS L'ARTICLE 9 BIS**

Supprimer l'alinéa 2.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition portant sur l'extension des mesures relatives à « l'État d'accueil » concernant les collectivités d'outre - mer de St -Barthelemy, St -Martin et St -Pierre- et- Miquelon semble de nature à empiéter sur leurs compétences en matière de droit social.